

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

Délibération

Séance publique du 31 mars 2023

N° 2023-182

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST

Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE

Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU

Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ

Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Jérôme PESCINA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM

M Kévin SUBRENAT à M Patrick BORET

M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50 Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53 Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53 M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

#### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30

Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30

M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40

Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30

M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30 M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30

M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00

Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30 Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00

Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45

M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50 M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30

M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15

M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15

M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32

M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32

Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00

M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40

M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30

M. Laurent GUILEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25 Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10

Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53

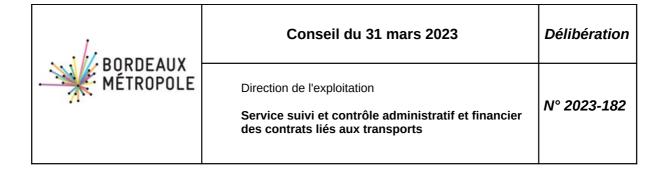
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25

M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25 Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00

M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30



Convention entre Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'information multimodale sur les réseaux urbain et interurbain et la vente de titres de transport du réseau interurbain - Décision - Approbation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis la mise en service du tramway, Bordeaux Métropole a développé l'intermodalité en constituant notamment un réseau de pôles d'échanges sur la métropole bordelaise pour assurer la coordination de l'ensemble des modes de transports collectifs présents sur le ressort territorial.

Cette volonté de développer les politiques intermodales a donné lieu à la délibération n°2016-750 du 16 décembre 2016 qui définissait les responsabilités de Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine afin de matérialiser et optimiser le lien entre les deux modes. Ce partenariat se terminant le 31 décembre 2022, cette présente convention a pour objet de le renouveler et de déterminer les modalités de la participation financière des deux parties.

### 1) Modalités et durée

Afin de favoriser l'accès à l'intermodalité pour les usagers, la convention précise les caractéristiques suivantes :

- Le rôle des espaces mobilités dans le renseignement d'informations à donner aux voyageurs, ainsi que la vente et le rechargement des titres intermodaux (Pass Car33+ TBM);
- La mise à jour des lieux alloués au réseau régional interurbain girondin sur le réseau TBM permettant aux transporteurs interurbains d'effectuer la montée et la descente des usagers ;
- La mise à jour des arrêts mutualisés du réseau TBM permettant l'affichage d'informations à destination des voyageurs.

Cette convention couvrira la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2028.

# 2) Stipulations financières

L'exploitant du réseau TBM versera à l'exploitant billettique du réseau régional interurbain girondin la part des recettes correspondant à la vente des titres Pass Car33+ TBM. Inversement, l'exploitant billettique du réseau régional interurbain, versera à l'exploitant du réseau TBM, la part des recettes correspondant à la vente des titres intermodaux Pass Car33+ TBM vendus.

La présente convention renouvelle également la mise à disposition du local d'exploitation de Buttinière à l'administrateur du système billettique du réseau régional interurbain girondin qui versera une redevance de 11 600 € par an à l'exploitant du réseau TBM.

Par ailleurs, le coût annuel des moyens humains nécessaires à la réalisation des missions d'informations et de ventes dans les espaces mobilités s'élève à 197 575,46 €, et sera pris en charge par la Région.

Enfin, la Région participe également aux coûts d'exploitation, d'entretien et de la maintenance des pôles d'échanges et des espaces mobilités à hauteur de 111 500 € par an.

Il est précisé que ces montant sont actualisables.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5217-2,

**VU** le Code des Transports et notamment ses articles L1231-1 et suivants et L3111-1 et suivants,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** l'intérêt de la complémentarité des deux modes de transports interurbain et urbain,

## **DECIDE**

<u>Article 1</u>: d'approuver les termes de la convention relative à la mise en œuvre de l'information multimodale sur les réseaux urbain et interurbain et la vente de titres de transport du réseau interurbain.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

<u>Article 3</u>: d'autoriser Monsieur le Président à approuver et signer le ou les avenant(s) éventuel(s) à intervenir visant notamment les éventuels changements dans les espaces mobilités ou de mise à jour des pôles d'échanges et à modifier les conditions financières si nécessaire.

<u>Article 4</u>: d'imputer les recettes au budget annexe Transports, chapitre 74, article 7472 pour l'exercice 2023.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur ROBERT, Monsieur TRIJOULET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023

Pour expédition conforme,

la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023

Madame Béatrice DE FRANÇOIS